



Appel à candidatures

Volontaire chargé de mission de Service Civique

« CHARGE(E) DE MISSION APPUI AUX PROJETS DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE »

Emploi proposé

Résidence administrative : Saint-Claude au siège du Parc national de Guadeloupe – Montéran

Position administrative : Volontaire de service civique.

Durée de la mission : 12 mois – possibilité de renouvellement dans la limite de 36 mois

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} octobre 2024

Rattachement hiérarchique : Responsable du service Patrimoines

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion comprenant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour, 20 communes sur 21 de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations-unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature, visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local

respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la Réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha, dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

CONTEXTE:

Le service Patrimoines est en charge des suivis scientifiques réalisés en cœur de parc national permettant de suivre l'état de santé des écosystèmes et de l'efficacité de sa gestion.

Il anime le Conseil scientifique qui assiste le Conseil d'administration (CA) et la Directrice de l'établissement public dans l'exercice de leurs attributions et dans ses diverses activités de gestion du territoire ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement.

Le CA émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de parc national. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et conseille l'Établissement sur les projets scientifiques et les actions de gestion.

Le service Patrimoines intervient également comme conseiller technique sur les actions de gestion et de restauration des écosystèmes portés par les pôles. Le (La) volontaire travaillera en étroite collaboration avec les chargés de mission « milieux », chargés de la mise en place des suivis et des opérations de restauration. Il (elle) prendra part à l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement des actions de restauration, de manière transversale avec les autres services de l'établissement. Cette mission est donc de nature à aborder les fonctionnements organisationnels et préparer le (la) volontaire dans des tâches de pilotage dans sa carrière ultérieure.

PRINCIPALES MISSIONS :

Les principales missions pouvant lui être confiées seront les suivantes :

Appui au suivi de projets de restauration :

- appui à la réhabilitation du site de Pointe Allègre-Nogent (milieux aquatiques) à Ste-Rose et de Golconde (forêt marécageuse) aux Abymes ;
- appui à la poursuite du projet PROTÉGER (Restauration de berges par techniques de génie végétal) ;
- veille réseau et scientifico-technique ;
- participation au projet de restauration de Providence.

Appui aux opérations ponctuelles programmées :

- appui à la réalisation des actions de lutte contre les EEE (prospection, commande de matériel, suivi de pépinières, création de supports etc) ;
- participation à la réalisation et à l'optimisation des protocoles de suivis, notamment sur les EEE ;

Volet prospectif

- appui au suivi de projets dans le cadre de la charte et de la politique scientifique du Parc (inventaires, projets de restauration, expérimentation...);
- appui technique aux pôles sur les projets de restauration de sites ou des continuités écologiques
- appui technique à la valorisation des résultats et opérationnalité des données ;

Le VSC, dans le cadre des six premiers mois de sa mission, sera amené à travailler de façon prioritaire sur le dossier PROTEGER notamment en accompagnement de la chef de projet dans le cadre de la mise en place du chantier école de restauration de berge d'une rivière dans une commune de l'aire d'adhésion, la communication sur le projet, et l'organisation de tables-rondes.

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES SOUHAITÉES OU A ACQUÉRIR :

- Intérêt et/ou Expérience dans les opérations de restauration
- Aptitudes à la rédaction scientifique
- Bonne condition physique, endurance en conditions tropicales
- Connaissances en écologie tropicale et/ou en génie écologique ou génie végétal

PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT(E) :

- Minimum Bac+3 en écologie ou environnement
- 1 an (emplois ou stages réalisés auprès d'organismes naturalistes, scientifiques ou gestionnaires d'espace naturel/de ressources) ;
- Polyvalence, autonomie, réactivité et capacités d'anticipation
- Qualités rédactionnelle, d'analyse et de synthèse
- Bonne compréhension de l'anglais technique
- Permis B

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

Durée de la mission : 12 mois renouvelable dans la limite de 36 mois.

Début de la mission : **souhaité au 1^{er} octobre 2024**

Durée de travail hebdomadaire : 35 heures.

Poste basé à Saint-Claude, au siège du PNG. Le VSC sera amené à se déplacer dans le cadre de sa mission (îles de la Guadeloupe).

Moyens informatiques mis à disposition.

CONSULTATION DES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE SUR [HTTPS://WWW.SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR](https://www.service-civique.gouv.fr)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Lettre de motivation et curriculum vitae à envoyer **au plus tard le 15/ 08/ 2024 à 12h00 heure locale** (délai de rigueur) par courriel à :

Sophie BÉDEL
sophie.bedel@guadeloupe-parcnational.fr

Maïtena JEAN
maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Agents RH
agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Mode de sélection : pré-sélection sur dossier suivie d'un entretien en présentiel ou par visioconférence

Durée de la mission : 12 mois – possibilité de renouvellement dans la limite de 36 mois

Date de début de mission souhaitée : **1^{er} Octobre 2024**

CONTACTS

Information sur le Parc national de la Guadeloupe
Tél. 0590 41 55 55
<http://www.guadeloupe-Parcnational.fr>
<http://www.Parcsnationaux.org>